

Annexe F des lignes directrices pour les appels à propositions simplifiés

GRILLE DE VERIFICATION ET D'ÉVALUATION SIMPLIFIEE

Cette grille est fournie à titre d'information aux demandeurs, afin qu'ils puissent prendre connaissance de manière exhaustive des critères sur lesquelles leur proposition sera évaluée. La grille sera remplie par Enabel pour chaque dossier reçu.

Trade for Development Centre – Appel à Propositions à destination des organisations de soutien aux entreprises pour développer des outils et/ou des trajectoires d'accompagnement afin de soutenir et guider les entreprises en matière de durabilité et de respect des droits humains

Grille complétée par : ...

Date : __/__/__

I. DONNÉES D'IDENTIFICATION

Numéro de référence :	BEL22010-10024
Intitulé de l'action pour lequel le subside est demandé :	
Nom du demandeur :	
Montant demandé :	EUR
Durée de l'action :	___ mois

II. VERIFICATION

	Oui	Non
1. Vérification Administrative		
1. Le formulaire de proposition correct a été utilisé.		
2. Le formulaire est rempli et signé.		
3. La déclaration du demandeur est remplie et signée.		
4. La proposition est dactylographiée et dans la langue requise.		
5. Les annexes requises sont jointes (voir liste à la dernière page des Lignes Directrices).		

6. Le budget est joint, et présenté dans le format requis et libellé en euros.		
7. Le cadre logique est complété et joint.		
2. Vérification de recevabilité du demandeur		
8. Le demandeur remplit les critères de recevabilité visés au point 2.1.1 des Lignes Directrices.		
9. Le demandeur ne se trouve pas sur une liste d'exclusion Enabel (motif d'exclusion no.6) ou sur une liste de sanctions financières, BE, UE ou UN (motif d'exclusion no. 7)		
<ul style="list-style-type: none"> • La vérification administrative est <OK / pas OK> • Le demandeur <est recevable / n'est pas recevable> <p>Conclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La note conceptuelle <est / n'est pas> prise en compte pour la suite de la vérification 		

	Oui	Non
3. Vérification de recevabilité de l'action		
10. L'action sera mise en œuvre dans la/les régions éligibles.		
11. L'action et les activités proposées sont recevables au titre du point 2.1.3 des Lignes Directrices.		
12. L'action subsidiée prends fin au plus tard au 30 septembre 2027.		
13. La contribution demandée se situe entre le minimum et le maximum autorisés.		
14. Les coûts présentés dans le budget de l'action sont des coûts éligibles.		
Conclusion : la proposition <est / n'est pas> prise en compte pour l'évaluation		

III. EVALUATION

Lignes directrices de notation

La présente grille d'évaluation se subdivise en **rubriques** et **sous-rubriques**. Pour chaque sous-rubrique, il est attribué une note comprise entre 1 et 5, conformément à l'échelle d'appréciation ci-dessous :

Note	Appréciation
1	Très insuffisant
2	Insuffisant
3	Moyen
4	Bon
5	Très bon

Ces notes doivent être additionnées pour obtenir la note totale pour la rubrique en question. Les notes totales des rubriques doivent ensuite être additionnées pour obtenir la note globale pour la proposition en question.

OSE = Organisation de Soutien aux Entreprises

1 Capacité financière et opérationnelle du demandeur	Note max	Note
15. Le demandeur possède-t-il une expérience en gestion de projets suffisante ?	5	
16. Le demandeur possède-t-il une expertise technique suffisante ? (notamment, une connaissance des questions/points à traiter)	5	
17. Le demandeur possède-t-il une capacité de gestion adéquate ? (notamment, au regard du personnel, des équipements et de la capacité à gérer le budget de l'action)	5	
18. Le demandeur dispose-t-il de sources de financement stables et suffisantes ?	5	

	Note totale (1)	20	
2 Profil du demandeur			
19. Les techniques d'accompagnement utilisées par l'OSE, et en particulier l'utilisation de méthodologies participatives.		5	
20. Le nombre de structures accompagnées par année.		5	
21. La proportion d'organisations de producteurs et/ou de coopératives et/ou d'entreprises d'économie sociale parmi les structures accompagnées par l'OSE.		5	
22. Le degré d'implication de l'OSE dans les filières cacao, café et/ou noix de cajou.		5	
	Note totale (2)	20	
3 Pertinence de l'action			
23. Dans quelle mesure la proposition est-elle pertinente par rapport aux objectifs et résultats attendus de l'appel à propositions ? En quoi l'action permet-elle de soutenir et de guider des entreprises en matière de durabilité et de respect des droits humains ?*		5x2*	
24. Dans quelle mesure les activités qui visent à acquérir du savoir-faire ou à développer des outils, répondent-elles à des besoins identifiés par les usagers / par les organisations bénéficiaires ?		5	
25. Dans quelle mesure la proposition contribue-t-elle à la réalisation (en partie ou la totalité) du plan d'entreprise de l'OSE ?		5	
26. Dans quelle mesure la proposition est-elle innovante ? Dans quelle mesure la proposition permet-elle à l'OSE de se renforcer dans un domaine qui est nouveau pour l'OSE ?		5	
	Note totale (3)	25	
4 Faisabilité de l'action			
27. Les activités proposées sont-elles appropriées, pratiques et cohérentes avec les objectifs et résultats proposés ?		5x2*	
28. Le plan d'action est-il clair et faisable ?		5	
	Note totale (4)	15	
5 Durabilité de l'action			
29. Les résultats attendus de l'action proposée sont-ils durables ?		5	

<ul style="list-style-type: none"> - d'un point de vue financier (<i>comment seront financées les activités à la fin de la subvention ?</i>) - d'un point de vue institutionnel (<i>existera-t-il des structures permettant la poursuite des activités à la fin de l'action ? Y aura-t-il une « appropriation » locale des résultats de l'action ?</i>) - d'un point de vue social (le cas échéant) (<i>l'action aura-t-elle un impact positif/négatif sur les aspects sociaux ?</i>) - d'un point de vue environnemental (le cas échéant) (<i>l'action aura-t-elle un impact positif/négatif sur l'environnement ?</i>) - au niveau politique (le cas échéant) (<i>quel sera l'impact structurel de l'action – par exemple, va-t-elle résulter en de meilleures lois, codes de conduite, méthodes, etc. ?</i>) 		
Note totale (5)	5	
6 Budget et rapport coût-efficacité de l'action		
30. Le ratio entre les coûts estimés et les résultats escomptés est-il satisfaisant ?	5	
31. Les activités sont-elles convenablement reflétées dans le budget ?	5	
Note totale (6)	10	

* Notes doublées en raison de leur importance

Note globale et recommandation	Note max	Note
1. Capacité financière et opérationnelle	20	
2. Profil du demandeur	20	
3. Pertinence de l'action	25	
4. Faisabilité de l'action	15	
5. Durabilité de l'action	5	
6. Budget et rapport coût-efficacité de l'action	10	
NOTE GLOBALE	95	
Seules les propositions qui auront atteint la note de 6/10 pour le critère 23 (« Dans quelle mesure la proposition est-elle pertinente par rapport aux objectifs et résultats attendus de l'appel à propositions ? ») et la note globale de 57/95 (60%) seront pré-sélectionnées.		
Recommandation :	Non pré-sélectionnée:	

	OUI / NON
Documents justificatifs relatifs aux motifs d'exclusion fournis	

Les propositions pour lesquelles les documents demandés n'ont pas été fournis ne sont pas reprises dans la liste des propositions retenues.

Les demandeurs dont les propositions sont présélectionnées seront alors l'objet d'une analyse organisationnelle.

Commentaires généraux (principaux points forts et points faibles)